



Pourquoi "La Manière de cultiver les arbres fruitiers" n'est pas l'œuvre d'Arnauld d'Andilly

Rémi Mathis, Sylvain Hilaire

► To cite this version:

Rémi Mathis, Sylvain Hilaire. Pourquoi "La Manière de cultiver les arbres fruitiers" n'est pas l'œuvre d'Arnauld d'Andilly. Dix-septième siècle, 2014, 263, pp.345-360. 10.3917/dss.142.0345 . halshs-01068164

HAL Id: halshs-01068164

<https://shs.hal.science/halshs-01068164>

Submitted on 26 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POURQUOI LA MANIÈRE DE CULTIVER LES ARBRES FRUITIERS N'EST PAS L'ŒUVRE D'ARNAULD D'ANDILLY

[Rémi Mathis, Sylvain Hilaire](#)

Presses Universitaires de France | « Dix-septième siècle »

2014/2 n° 263 | pages 345 à 360

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130628828

DOI 10.3917/dss.142.0345

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2014-2-page-345.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pourquoi *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* n'est pas l'œuvre d'Arnauld d'Andilly

La vie de Robert Arnauld d'Andilly est souvent présentée de manière binaire. D'une part, une belle carrière au service du pouvoir royal, de sa prime jeunesse jusqu'à son retrait du monde et son installation à Port-Royal des Champs (1589-1643) ; d'autre part une vie entièrement vouée à Dieu et à la rédaction de textes religieux, pour autant que les troubles de l'époque le permettaient¹. Seuls quelques traits – présentés dans une approche psychologisant comme la personnalité profonde de D'Andilly – se maintiendraient au cours de cette longue vie, et parmi eux l'amour des jardins, particulièrement des arbres fruitiers.

Or, son œuvre est essentiellement constituée de traductions de textes religieux – histoire sainte, pères de l'Église, vies de saints, œuvres de la Réforme catholique espagnole – auxquelles il faut ajouter des poésies pieuses, un recueil de lettres (1628 à 1642 pour les premières, 1645 pour le second – c'est-à-dire rédigé et préparé avant son retrait du monde) et l'édition d'écrits de Saint-Cyran. Au milieu de ces travaux édifiants, on fait traditionnellement figurer parmi ses œuvres un ouvrage n'ayant rien à voir avec aucun des autres : *La Manière de cultiver les arbres fruitiers*. Il est censé néanmoins constituer le pendant littéraire d'une pratique très largement attestée chez d'Andilly : la passion pour les jardins, particulièrement la culture des arbres fruitiers.

S'il est indubitable que d'Andilly a consacré beaucoup de temps et d'importance à cette culture, s'il a créé des variétés de fruits², et travaillé aux jardins d'Andilly, de Port-Royal des Champs et de Pomponne, s'il a été l'un des premiers à expérimenter la technique horticole de l'espalier, il nous a semblé que l'attribution était hâtive

1. Nous nous permettons de renvoyer à Rémi Mathis, « “Une trop bruyante solitude”. Robert Arnauld d'Andilly, solitaire de Port-Royal, et le pouvoir royal (1643-1674) », *Papers in French Seventeenth Century Literature*, 2010, n° 73, p. 337-352, qui nuance très fortement cette approche.

2. Parmi ses créations fruitières attestées, les deux plus célèbres sont la nectarine « Blanche d'Andilly », mais surtout la « pavie de Pomponne », appelée aussi « pavie monstrueuse » pour sa taille exceptionnelle, qui fit la renommée des « fruits monstres » de Port-Royal à la cour d'Anne d'Autriche. Il existe également une forte présomption sur une fameuse variété de pêche, « La Royale », qu'Arnauld d'Andilly aurait créée dans le verger des Granges de Port-Royal entre les années 1645 et 1650.

et ne reposait sur à peu près aucun argument probant³. Au contraire, l'attribution à d'Andilly se confronte à tant d'impossibilités, elle se situerait tellement à l'écart de toutes ses habitudes éditoriales qu'elle nous semble à rejeter comme étant très improbable.

UNE QUESTION MAL POSÉE

À l'origine du doute

L'attribution doit jusqu'à maintenant plus à la tradition qu'à une étude scientifique des données du problème. Afin d'aborder la question avec clarté, il est sans doute bon d'établir la généalogie de l'attribution.

Dès 1677, un auteur non identifié – sous le pseudonyme d'Aristote – prétend que le livre n'est pas de Legendre mais en attribue la paternité à Pontchâteau⁴. Or Sébastien du Cambout de Ponchâteau, qui s'occupe de la vigne et du verger des Granges de Port-Royal de 1669 à 1678, n'a que dix-huit ans à la publication de l'ouvrage. Même à considérer que la préface (ou l'auteur dit avoir « une expérience de près de cinquante ans ») participe de la falsification, il semblerait surprenant qu'une œuvre ne cessant de se reposer sur l'expérience de son auteur soit due à la plume d'un si jeune homme. L'attribution à Pontchâteau est toutefois reprise par plusieurs bibliographes des XVIII^e et XIX^e siècles⁵.

Pour sa part La Quintinie ne refuse pas tout à fait la qualité d'auteur à Legendre mais semble indiquer que plusieurs personnes ont mis en ordre des notes du curé d'Hénouville, affirmant qu'on doit *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* « à quelques personnes de qualité éminente, qui sous le nom et sur les mémoires du fameux curé d'Enonville, ont si poliment écrit de la culture des arbres fruitiers⁶ ». D'autres noms sont hasardés au fil des bibliographies, tels que ceux de Guillaume de

3. Robert Arnauld d'Andilly, *La Manière de cultiver les arbres fruitiers*, éd. H.-M. Duplantier et P. Le Leyzour, Paris, Réunion des musées nationaux, 1993.

4. Aristote, *Instruction, ou l'Art de cultiver toutes sortes de fleurs, avec des instructions pour cultiver et greffer les arbres fruitiers*, Paris, Charles de Sercy, 1677.

5. Jean-François Séguier, *Bibliotheca botanica*, La Haye, 1740, préface du livre III, p. 331 : « Ill. vir Pont Château de Camboust de Coaslins, qui Portoregali curam horti habebat, Henovillæi nomine de arborum & fruticum cultura librum doctissimum edidit » ; Victor-Donatien de Musset, *Bibliographie agronomique ou Dictionnaire raisonné des ouvrages sur l'économie rurale et domestique et sur l'art vétérinaire*, Paris, 1810, p. 16-17, p. 131 et p. 343 (qui relève déjà que « Il est étonnant qu'il y ait eu tant d'opinions différentes sur le véritable auteur » et avoue p. 343 : « Nous convenons cependant que nous n'avons pas plus que les autres de preuves positives. Mais parmi les conjectures faites à ce sujet, celle qui attribue à l'abbé de Pont-Château le livre publié sous le nom de Legendre nous paraît la plus plausible »).

6. Jean-Baptiste de La Quintinie, *Instructions pour les jardins fruitiers et potagers, avec un Traité des orangers, suivi de quelques Réflexions sur l'agriculture*, Paris, Claude Barbin, 1690, préface, p. 8. L'édition de D'Andilly de 1993 donne « quelque personne » au singulier et non au pluriel, ce qui constitue une erreur.

Lamoignon ou d'Olivier Lefèvre d'Ormesson⁷, tous deux contemporains de Legendre et de D'Andilly et amateurs de jardins, comme d'ailleurs bon nombre des nobles de l'époque, particulièrement dans le milieu de la Robe.

Car, comme l'a démontré Florent Quellier⁸, la typologie socioculturelle des amateurs d'arboriculture fruitière en Île-de-France concerne essentiellement les représentants de la petite noblesse et de la haute bourgeoisie, qui trouvaient là un caractère de distinction vis-à-vis des classes supérieures. L'art noble de l'arboriculture fruitière était de loin le plus estimé dans la hiérarchie des travaux de la terre, et jouait un rôle non négligeable dans les codes de sociabilité des classes privilégiées. Une coutume s'était répandue en France depuis le xvi^e siècle d'offrir aux papes, rois et grands seigneurs des paniers de poires aux grandes occasions. Ainsi voit-on par exemple le maire-échevin d'Angers et son conseil offrir deux cents poires « Bon Chrétien » au cardinal de La Valette lors de son entrée en fonction comme gouverneur de la ville en décembre 1632⁹. Il est vrai que, de cette pratique de « déférence fruitière », Arnauld d'Andilly fit un véritable instrument politique pour la défense de Port-Royal, qu'il aurait annoncé dès 1645 en répondant à la régente des attaques qui commençaient à se focaliser autour des *Solitaires* regroupés aux abords du monastère des champs :

Ils [les jésuites] en faisaient quantité de contes, et ils les appelaient « messieurs les sabotiers » [...]. C'est pourquoi M. d'Andilly, allant prendre congé de la reine-mère pour s'en aller dans ces déserts, il lui dit agréablement que, si sa Majesté entendait dire qu'ils fissent des sabots, il la suppliait de n'en rien croire. Mais que, si l'on disait qu'il cultivait les espaliers, on dirait vrai, et qu'il espérait d'en faire manger des fruits à sa Majesté. Parce qu'en effet, il ne manquait jamais de lui en envoyer tous les ans. Et M. le cardinal Mazarin, en riant, les appelait quelquefois « des fruits bénis »¹⁰.

L'auteur de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* évoque précisément dans sa préface les manifestations de cet engouement mondain pour la production fruitière, qui va jusqu'à devenir de véritables objets de propagande politique :

[...] jamais on ne travailla tant après cette plus noble et plus agréable partie de l'Agriculture que l'on fait depuis quelques temps. Il n'y a personne qui ne parle de fruitiers ; il n'y a que ceux qui n'ont point de terre qui ne plantent point ; et ceux-là mesmes ne laissent pas d'en discourir, et de se divertir en voyant les fruits et les arbres dans les jardins des autres¹¹.

Dans le contexte du premier xvii^e siècle, Robert Arnauld d'Andilly apparaît en réalité comme le principal paragon d'un art distingué, le premier promoteur mondain d'une pratique horticole en plein renouveau : « l'illustre père de tous les

7. Adrien Baillet, *Auteurs deguisez sous des noms estrangers, empruntez, supposez, feints à plaisir, chiffrez, renversez, retournez, ou changez d'une langue en une autre*, Paris, Dezallier, 1690.

8. Florent Quellier, *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Île-de-France (vers 1600 – vers 1800)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 49.

9. Archives municipales d'Angers, Registre des délibérations, cote BB 74, fol. 30.

10. Claude Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, Cologne, 1738, t. I, p. 134.

11. Abbé Le Gendre, *La Manière de cultiver les arbres fruitiers...*, Paris, 1652, préface.

honnêtes jardiniers » ainsi que le nomme La Quintinie¹². On peut même avancer que d'Andilly fut plus que le digne continuateur de l'œuvre fondatrice du protestant Olivier de Serres, qui s'occupa finalement plus d'agronomie que d'arboriculture. On le constate en particulier dans la définition qu'Olivier de Serres donne de l'espalier, qu'il ne conçoit encore que comme une haie vive d'essences fruitières :

Telle ordonnance de fruitiers est appelée espalier ou palissade, par laquelle les Arbres plantez en haie s'entre-embrassent et s'entre lient les uns les autres, sans distinction d'espèce, jetant en toute liberté, leur bois, leur fleur, et leur fruit depuis la terre jusqu'à la hauteur qu'on veut leur donner¹³.

C'est d'ailleurs bien cette pratique que l'auteur de *La Manière de cultiver* critique sans ménagement :

Les jardiniers qui vouloient passer pour habiles dans les lieux les plus curieux, traioient encore d'une manière bien plus outrageuse leurs arbres [...] ceux qui se mesloient d'en planter le long des murailles les mettaient avec la même confusion que s'ils eussent planté des hayes d'épine [...]

Les données biographiques et chronologiques dont nous disposons, ainsi que les correspondances du temps décrivent en effet Arnauld d'Andilly comme l'un des précurseurs de la discipline horticole moderne, et à coup sûr son premier promoteur et diffuseur parmi les élites catholiques du premier XVII^e siècle.

Dans sa galerie des hommes illustres du Grand Siècle, Charles Perrault en fait un point central du portrait du Solitaire de Port-Royal, à côté de son œuvre de traducteur et de poète chrétien :

Il philosopha si profondément sur la nature des arbres, sur ce qui leur est propre ou contraire, et par les diverses observations qu'une longue expérience luy fit faire, il en prit une si parfaite connaissance que personne jusqu'à luy n'a porté plus loin cet art aimable et innocent¹⁴.

Mais la haute réputation d'Arnauld d'Andilly ne se cantonne pas à celle du vénérable patriarche des jardiniers du Grand Siècle. Certains ouvrages comme le *Jardinier royal*, qui s'adressent principalement à la classe émergente des « bourgeois arboristes¹⁵ », font d'Arnauld d'Andilly le modèle du collectionneur et gestionnaire de l'entreprise horticole. Le *Jardinier royal* porte en exemple ses productions et ses ventes record réalisée vers 1620 depuis son domaine familiale d'Andilly, dans la fertile vallée de Montmorency :

12. Jean-Baptiste de La Quintinie, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, 1690, t. I, p. 42.

13. Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture ou ménage des champs...*, chez Robert Valentin, Rouen, 1623, p. 593

14. Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, La Haye, 1698, p. 153.

15. Florent Quellier, « Le bourgeois arboriste (XVII^e-XVIII^e siècles). Les élites urbaines et l'essor des cultures fruitières en Île-de-France », *Société française d'histoire urbaine*, 2002 /2-n° 6, p. 23-41.

[...] Monsieur Arnaud d'Andilly, le curieux des curieux, a tellement fait planter soigneusement d'excellents fruits à ladite terre, que j'ai su d'un homme d'honneur, qu'un nommé Leblanc, fermier du dit sieur en ladite terre, avait vendu des fruits déposés sur ladite seigneurie, en icelle année, pour quatorze mil livres, et j'avais vu en ladite année une partie des dits fruits¹⁶.

L'ancienneté et l'exemplarité de Robert Arnauld d'Andilly dans le domaine horticole était donc de notoriété publique. Il est vrai qu'en comparaison l'audience parisienne du curé Legendre semblait à la même époque quasi inexistante. L'un des nœuds de l'histoire de la confusion entre les deux hommes réside peut-être dans la paternité qu'ils se partagent, sinon se disputent indirectement, autour de l'invention de la technique de l'espalier. L'auteur de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* le revendique d'ailleurs explicitement, et de manière répétée : « [L'auteur prétend] d'avoir esté un des premiers qui ait cherché avec application la véritable méthode pour faire réussir les arbres particulièrement en espalier et en buisson [...] »¹⁷. » L'auteur récidive plus loin, sur le même ton affirmatif, au sujet de l'invention du greffon sur cognassier : « Je m'appliquay principalement à la culture des espaliers (...) j'ai esté beaucoup aidé par l'invention de greffer sur le cognassier, pouvant dire que j'ay esté aussi un des premiers qui est mis en vogue, & qui en ait reconnu le profit et la commodité¹⁸. »

Or, en réalité, d'Andilly et Legendre ont sans doute des mérites dans le développement de ces nouvelles techniques, ce que notaient déjà les pomologues du XIX^e siècle : « À cette époque (1644), l'espalier comptait à peine huit années d'existence, et quelques grands seigneurs, seulement, le faisaient expérimenter. Arnauld d'Andilly, vers 1635, puis ce digne abbé Legendre [...] furent les premiers à l'étudier, à le perfectionner¹⁹. »

Cette analyse est confirmée par les observations des sondages archéologiques réalisées dans le verger des Granges de Port-Royal dans les années 1990, où la plupart des préconisations horticoles de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* sont appliquées, notamment en termes de préparation de la pépinière, des dispositifs de plantation et de conduite des espaliers (dont le palissage dit « à la loque »), dès les premières années de mise en place du verger à partir de 1645, donc bien avant la première édition de Legendre²⁰.

Il fallait s'attarder sur la réputation et l'œuvre horticole d'Arnauld d'Andilly, afin d'appréhender le poids considérable de sa « renommée universelle » sur l'identification de l'auteur de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers*, dont l'attribution à d'Andilly n'apparaît finalement que de manière très tardive. Il est également nécessaire de rappeler la place de cet ouvrage dans l'historiographie de la discipline, *La Manière*

16. Abbé Gobelin, *Le Jardinier Royal, qui enseigne la manière de planter, cultiver, et dresser toutes sortes d'Arbres ; avec une brève méthode pour bien greffer tous fruits à noyau, ensemble le moyen de faire pépinières, et élever des arbres pour espaliers*, Paris, chez Charles de Sercy et Jean Guignard, 1661, p. 165.

17. Abbé Le Gendre, *La Manière de cultiver les arbres fruitiers...*, Paris, 1652, préface.

18. *Ibid.*

19. André Leroy, *Dictionnaire de pomologie, contenant l'histoire, la description, la figure des fruits anciens et des fruits modernes les plus généralement connus et cultivées*, Angers, 1879, p. 25.

20. Anne Allimant, *Le Verger des Granges de Port-Royal*, Service régional de l'archéologie d'Île-de-France, 1994.

de cultiver les arbres fruitiers étant considéré, avec le *Jardinier françois* de Nicolas Bonnefons paru un an plus tôt²¹, comme l'ouvrage précurseur de la pratique moderne d'arboriculture fruitière. On peut comprendre la tentation pour les praticiens des XVIII^e et XIX^e siècles – surtout s'ils ont quelques sympathies jansénistes, comme ce fut le cas de l'abbé Schabol à Montreuil, ou même de Duhamel du Monceau – de laisser l'attribution d'un des ouvrages fondateurs de la sylviculture moderne à son premier expérimentateur et père désigné.

D'autant que le cas de *La Manière de cultiver* n'est pas le seul du genre, puisqu'un autre titre d'arboriculture a également été attribué à Arnauld d'Andilly au détriment de son auteur affiché, mais de manière encore plus tardive, soit au début du XIX^e siècle. Il s'agit du fameux *Jardinier royal* évoqué ci-dessus²², paru pour la première fois en 1661, sous le nom de l'abbé Gobelin, souvent considéré comme un pseudonyme. L'abbé Gobelin, tout comme Legendre, a pourtant bel et bien existé. François Gobelin était un lointain descendant de la grande famille de teinturiers qui fondèrent les fameuses manufactures dites « des Gobelins » au faubourg Saint-Marcel. Contrairement à Antoine Legendre, l'abbé Gobelin n'avait aucune pratique ni accointance horticole connue en son temps. Il s'avère de plus que les extraits relatant le détail des ventes fruitières citées plus haut rendent l'attribution à Arnauld d'Andilly difficilement recevable. Cet exemple comparatif apporte des éléments supplémentaires concernant les problématiques d'attribution autour de la personnalité charismatique d'Arnauld d'Andilly. Il amène plus largement à d'autres considérations sur les pratiques collaboratives et d'écritures collectives dans le monde de l'édition horticole naissante en ce début du XVII^e siècle. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. Ces éléments confirment en attendant la possibilité d'une tradition dont Legendre et Gobelin auraient fait les frais. Tous deux ont en commun d'être les auteurs d'un seul livre, car il faut bien le constater, mis à part sa *Manière de cultiver les arbres fruitiers*, l'abbé Legendre fut loin d'avoir la renommée littéraire d'Andilly et, à notre connaissance, il n'a rien écrit d'autre de son vivant.

L'autre élément problématique à la base de ce débat d'attribution, repose probablement sur le prestige, nous dirions même le « mythe personnel », construit autour de la personnalité de Robert Arnauld d'Andilly. Beaucoup le considèrent comme le « père fondateur » de l'arboriculture fruitière, mais il n'aurait laissé aucun écrit technique, et encore moins théorisé une quelconque pratique arboricole, à part les quelques informations, souvent très générales, glanées au détour de ses correspondances, dans ses relations mondaines ou dans les récits hagiographiques port-royalistes. Derrière ces questions d'ordre contextuel se posent des problèmes historiographiques plus larges concernant la place de l'œuvre andillienne dans la construction mémorielle strictement port-royaliste, qui se développe largement dans le champ du mythe historique.

Sur la base de ces constats, il est nécessaire maintenant de s'intéresser à la vie, la trajectoire et la formation de l'auteur désigné : l'abbé Antoine Legendre.

21. Nicolas de Bonnefons, *Le Jardinier françois, qui enseigne à cultiver les arbres et les herbes potagères*, 1651.

22. Abbé Gobelin, *Le Jardinier Royal*, op. cit.

Pourquoi refuser l'œuvre à Legendre ?

Les éditeurs de 1993 voient dans la remise en cause sans cesse renouvelée de l'attribution à Legendre une preuve de l'évidence qu'elle n'est pas due à la main de l'abbé. Cette idée même nous semble historiquement assez mal étayée. Bien faibles sont les éléments qui incitent à remettre en cause les renseignements donnés sur la page de titre.

Le premier problème réside dans fait que la vie de Legendre reste assez mal connue. L'abbé Antoine Legendre (1590-1665) fut pourtant bien une personnalité notoire de Normandie, dans la région de Rouen. Né au Vaudreuil, près de Louviers, dans le diocèse d'Évreux, Legendre fut effectivement curé d'Hénouville, dans l'ancien doyenné de Saint-Georges, de 1622 à 1659²³. Malgré des racines normandes avérées, l'élément le plus marquant de sa biographie reste les honneurs précoces qu'il reçut à la cour du roi. Il avait à peine vingt ans lorsqu'il fut désigné aumônier du roi et contrôleur des jardins fruitiers de sa Majesté. Pour l'expliquer, certaines théories lui attribueraient, sans preuves, l'ascendance d'un des nombreux bâtards du roi Henri IV, qui resta longuement en terres normandes en 1590 lors de la décisive bataille d'Ivry²⁴. Quoi qu'il en soit, il reste certain que Legendre fut très tôt distingué par la monarchie pour ses compétences horticoles. Ainsi qu'il l'indique lui-même, ses fonctions de contrôleur des jardins royaux prolongent des prédispositions naturelles qui lui ouvrirent les portes des plus belles réalisations horticoles de son temps, lui permettant d'en observer de près l'évolution des pratiques :

Je me souviens que dans ma jeunesse ma curiosité me portoit à aller voir tous les jardins qui estoient en réputation. Je frequentois tous ceux qui se piquoient d'avoir de beaux fruits, et qui vouloient passer pour habiles gens en cette matière.

Pour des raisons obscures, Antoine Legendre doit s'éloigner de Paris et de la cour vers 1622. Il choisit logiquement de retourner en Normandie et de prendre possession de la cure d'Hénouville. C'est dans cette localité qu'il développa ses travaux et expériences horticoles, obtenant de créer des jardins dans l'enclos du presbytère dépendant de la grande abbaye voisine : Saint-Georges de Boscherville. En 1630, l'abbé commendataire Louis de Bassompierre (1610-1676) concède ainsi à Legendre un droit de colombier, à sa charge de le bâtir dans l'enclos presbytéral. Il faut savoir que les colombers constituent une source d'engrais indispensable pour le travail du jardin, dont l'utilisation est d'ailleurs recommandée à plusieurs reprises dans *La Manière de cultiver les arbres fruitiers*.

Pour Legendre, ce jardin du presbytère d'Hénouville devint l'œuvre de sa vie, un chef d'œuvre d'horticulture qui acquit dans la région, et jusqu'en région parisienne, une grande renommée. La famille Corneille, ainsi que de nombreux hôtes de marques,

23. Voir notamment : Arnaud Serander, « Zur Autorschaft des Obstbuchs von Antoine Legendre (1652) », *Zandera*, 2004 (19), p. 85-93.

24. Thèse évoquée notamment sur le site du centre documentaire de l'Agence Régionale de l'environnement de Haute Normandie. www.arehn.asso.fr/centredoc/livres/legendre/auteur.php

venaient le visiter. Antoine Corneille, le frère du grand poète et dramaturge, rédigea même en 1642 un poème dédié aux attraites champêtres du *Presbytère d'Hénouville*²⁵ :

Voir à loisir ce lieu champêtre ;
Les jours y coulent sans ennui :
Tâche, si tu peux de connaître
Tant d'herbes, de fleurs et de fruits²⁶.

À y regarder de plus près, l'arrière-plan culturel qui nourrit ces poèmes correspond très précisément à celui relevé dans *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* : un même culte naturaliste, une même omniprésence des références de l'Antiquité gréco-romaine au détriment des champs référentiels strictement judéo-chrétiens. Dans les deux cas, l'histoire sainte est complètement ignorée : « Il est certain que la politesse de l'esprit, la connoissance des belles choses, et l'estude de la philosophie ne sont pas plustost entrées chez les Perses et chez les Grecs qu'elles ont esté suivies de l'agriculture, comme de leur plus fidelle et plus innocente compagne²⁷. » – de tels propos paraissent inconcevables pour Arnauld d'Andilly et les Solitaires de Port-Royal qui, tout au contraire, fondaient tous leurs efforts à vivre et incarner les modèles de l'histoire sainte jusque dans les moindres instants de leurs activités champêtres : pratiques agricole et horticole prenant dès lors un sens spirituel profond dans leur vécu quotidien.

Quant à l'« expérience de près de cinquante ans²⁸ » dont il est fait mention dans la préface – et qui est parfois requise pour contester l'attribution à Legendre – elle ne disqualifie en réalité aucun des deux hommes, respectivement nés en 1589 et 1590, et ne constitue donc pas un argument en soi. En revanche, la publication à plusieurs reprises de l'œuvre à Rouen et surtout la dédicace à un président du parlement de Normandie, Jean-Louis Faucon de Ris, cadrent parfaitement avec les éléments connus de la biographie de Legendre. D'ailleurs, toutes les éditions du livre sans exception, y compris celles qui datent d'après la mort d'Arnauld d'Andilly et de Legendre, y compris les traductions étrangères²⁹, donnent Legendre comme auteur. Louis Moréri lui-même, qui fut le précepteur des petits-enfants bien aimés de D'Andilly et connaissait

25. Antoine Corneille, *Le Presbytère d'Hénouville*, Rouen, J. Leboullenger, 1642.

26. Pierre Corneille, *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1862, t. X, p. 349.

27. Abbé Le Gendre, *La Manière...*, *op. cit.*, préface, â6.

28. *Ibid.*, préface, p. 1.

29. Dès 1660, une traduction anglaise paraît à Londres (pour Humphrey Moseley) sous le titre *The Manner of Ordering Fruit-Trees by the Sieur Le Gendre, Curate of Henonville, Where is treated of Nurseries, Wall-Fruits, Hedges of Fruit-Trees, Dwarf-Trees, High-Standers, etc. Written originally in French and translated faithfully into English at the request of severall persons of honour. A piece so highly approved in France that it hath been divers times printed there* (Wing, L943A). Jean Commelin en donne une traduction néerlandaise en 1687 sous le titre *Oeffening van vrugt-boomen* (Amsterdam, chez Jan Rieuwertsz. de jonge). Amsterdam, UvA, 1077E11 et 647F16 ; Londres, British Library 969.a.11. Le livre est également publié en allemand à Zurich (chez Müller) en 1679 sous le titre *Baugärtnerei das ist Anleitung auf weise alerlei Fruchtbare Obst-Beum recht und wol zu pflanzen und zu pflegen ? Erstlich durch Sieur Legendre Curé d'Henonville in Französischer Sprach in den Truk gegeben, Jezund aber in das Teutsche übersezt und auss anderer berühmten Gärtener Schriften vermehret durch Gerold Edlebach*.

parfaitement le Solitaire, s'abstient de remettre en cause l'attribution à Legendre dans son célèbre *Dictionnaire*. Enfin, les pseudonymes utilisés par les jansénistes (M. de Belœil, M. de Beuil, etc.) sont toujours inventés. On voit mal un livre paraître sous le nom d'une personne aussi importante que Legendre sans que ce dernier proteste et qu'il en reste trace dans les archives et les correspondances du temps. En dehors d'une tradition attestée mais dont les motivations profondes ou les sources ne sont pas établies, il n'existe donc aucune raison valable de refuser à l'abbé Legendre la paternité de cette œuvre. Ce n'est que par un excès de prudence, en l'absence de recherches approfondies sur ce personnage pourtant de grand intérêt, que nous nous abstiendrons de conclure sur ce chapitre.

POURQUOI D'ANDILLY ?

L'origine d'une attribution

Les arguments en faveur de l'attribution sont d'une légèreté telle qu'il semble surprenant que cette dernière ait été si universellement acceptée. C'est dans une réédition de 1716 de l'ouvrage de La Quintinie *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*³⁰ que son éditeur Michel David avance que *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* est de d'Andilly – sans indiquer aucune source ni argument – soixante ans après publication et près de quarante après le décès des protagonistes³¹. Cette attribution est reprise dans des publications postérieures³², en particulier deux classiques de la bibliographie : Quérard³³ et Barbier³⁴. Ces derniers livres étant très utilisés par bibliothécaires et libraires, l'idée que *La Manière* était de d'Andilly s'est diffusée à travers les catalogues sans qu'aucune preuve ni même faisceau d'indices n'en ait jamais été apportés. Or, plusieurs éléments rendent parfaitement improbable l'attribution à d'Andilly.

Les arguments prouvant que ce ne peut être lui

Des bibliographes ont déjà mis en cause l'attribution traditionnelle. Bien que leurs arguments aient parfois été de trop peu de poids, ils ont souligné la faiblesse générale du dossier ; mais ces articles ont souffert du caractère confidentiel des revues qui les ont accueillis ainsi que du ton régionaliste de texte qui visaient à rendre

30. Jean-Baptiste de La Quintinie, *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un traité des orangers et des Réflexions sur l'agriculture*, chez Michel David, 1716, Préface, p. 7.

31. C'est par erreur que les éditeurs de 1993 affirment que l'attribution est due à La Quintinie.

32. Pierre Jean-Baptiste Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1782, vol. I, p. 169.

33. Joseph-Marie Quérard, *Les Supercheries littéraires dévoilées*, Paris, P.-D. Pierres, 1847-1853, vol. II, p. 729.

34. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Paris, 1875, vol. III, p. 28.

à Hénouville en particulier et à la Normandie en général la gloire d'avoir enfanter ce classique de l'arboriculture³⁵.

Le premier indice se trouve avant même le corps du texte, dans l'épître qui ouvre le volume. À partir de l'édition de 1655, publiée chez Antoine Vitré tout comme la première édition, apparaît une lettre à Jean-Louis Faucon de Ris, premier président du parlement de Normandie. Il serait extrêmement surprenant que d'Andilly vienne chercher la protection d'un personnage qui appartient certes à la haute robe mais qui est bien loin d'être supérieur au conseiller d'État qu'il est. Et parfaitement impossible qu'il l'appelle « Monseigneur » comme c'est le cas dans cette épître dédicatoire, sans compter le ton qui est d'un inférieur et serait donc parfaitement hors de propos sous la plume de D'Andilly³⁶. On pourrait alors supposer que cette épître émane de l'imprimeur-libraire mais, outre le fait qu'aucun argument ne plaide en cette faveur et que l'hypothèse soit fondée sur du sable, elle serait presque aussi incongrue sous la plume d'un grand libraire parisien que d'un d'Andilly.

De manière plus générale, le texte présente une vision de la culture des arbres très éloignée de l'appréhension qu'en ont les jansénistes : se pose dès lors indirectement la question de la pratique d'Arnauld d'Andilly, mais aussi d'une partie des Solitaires de Port-Royal désignés sous le terme « bienheureux jardiniers³⁷ ». L'étude de leur œuvre horticole *in situ*, sur les pentes du vallon de Port-Royal des Champs, montre qu'ils vivent leur expérience des jardins essentiellement par le prisme religieux et spirituel³⁸, et que la transmission de leurs savoir-faire relevait essentiellement de la tradition orale, presque d'une initiation de « maître à disciple », ou plutôt de « maître à élève », quand on songe à la proximité de Jean Racine et des « Petites écoles ».

En comparaison avec cette omniprésence d'une horticulture d'essence religieuse à Port-Royal, allant jusqu'à une forme d'herméneutique du jardin et des paysages exégétiques chrétiens³⁹, l'inspiration religieuse de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* paraît bien faible. Même abordé sous l'angle d'une intention strictement descriptive et technique de l'ouvrage, cette approche paraît peu crédible, car en elle-même trop étrangère aux habitudes et tendances naturelles de Robert Arnauld

35. Nicolas-Joseph Prévost, *Notice sur le traité d'arboriculture publié en 1652 par l'abbé Legendre, curé d'Hénouville*, Rouen, 1848, repris in *Bulletin du Cercle pratique d'horticulture et de botanique du département de la Seine-Inférieure*, 1849, vol. V, p. 2-8 ; Édouard Frère, *Manuel du bibliographe normand*, vol. III, p. 194, Rouen, 1860 ; Pierre Le Verdier, « Antoine Le Gendre et son traité *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* », *Normannia*, n° 3, 1929, Caen, p. 180-191 ; Edmond Spalikowski, « Le bon curé d'Hénouville », *Journal de Rouen*, 8 mars 1929 ; Arnaud Serander, « Zur Autorschaft... », art. cit.

36. Cette épître est signée « Legendre, curé d'Hénouville ». On la trouve même dans la traduction anglaise du livre, donnant alors la dédicace à « John Lewis Faucon ».

37. Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1736, t. I, p. 306.

38. Sylvain Hilaire, « Lectures patrimoniales du site de Port-Royal des Champs autour des formes paysagères et spirituelles du jardin », in *Le Jardin : Figures et métamorphoses*, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, 2005, p. 145-157.

39. Sylvain Hilaire, « Herméneutique du désert et paysages sacrés de Port-Royal des Champs », in *Sacred Landscape and Visual Exegesis in Early Modern Europe / Paysage sacré et exégèse visuelle aux XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du colloque INHA / EHESS de juin 2007, Florence, éd. Olschki, 2011, p. 317-328.

d'Andilly. Un des exemples les plus frappants se découvre dans la façon dont l'auteur évoque le paradis terrestre, l'incontournable mythe du jardin originel, et le rapport à la nature qu'il induit, qui paraissent très peu conformes, et même contraires à l'approche d'un Arnauld d'Andilly :

Les hommes ne sont plus dans le Paradis terrestre, où ils puissent manger les fruits admirables sans aucun travail ; il faut qu'ils cultivent les arbres s'ils veulent recueillir du fruit. La nature ne donne plus rien d'elle-même [...] il faut l'aimer si l'on en veut être aimé. C'est cette seule affection qui m'a donné la connaissance que j'ai des plants. [...] aussi n'ai-je écrit ces mémoires que pour ceux qui ont cette inclination et qui aiment les plants⁴⁰.

D'autres passages ne font qu'accentuer cette omniprésence d'une approche profane et épicurienne de la part de l'auteur :

Le travail et la volupté qui semblent estre d'une très-différente nature ont neantmoins une société naturelle qui les lie ensemble par une suite inseparable⁴¹.

Les expériences que j'ay dans la culture des plants, lesquelles je n'ay jamais recherchées que pour ma satisfaction particulière et celle de mes amis⁴².

Ainsi dans la culture des plants, la nature est la seule lumière qui nous doit conduire et comme elle se fait connoître également à tous les hommes, il est aisé à juger que tous les hommes sont capables de cette connoissance⁴³.

Au-delà du caractère encore une fois très égocentré et personnel du propos, les consonances naturalistes des aveux de l'auteur paraissent définitivement aux antipodes des modes d'expression et de pensée du patriarche des Solitaires de Port-Royal. Comme l'exprime Jean Hamon dans son ouvrage *De la solitude*, le rapport à la nature s'inscrit toujours à Port-Royal en défiance à l'égard de l'illusion du sensible :

Les richesses de la nature quand on s'y arrête et qu'on a de la curiosité pour elles, souvent ne nuisent pas moins que celles de l'art : car si elles sont moins dangereuses pour être communes et plus innocentes, la passion qu'elles forment qui paraît honnête et raisonnable, en est d'autant plus difficile à guérir, et par conséquent elle en est plus dangereuse⁴⁴.

Dans ses divers écrits, qu'ils soient religieux, poétiques, ou épistolaires, Arnauld d'Andilly n'évoque pour ainsi dire jamais un tel « amour de la nature » pour lui-même, même justifié à l'aune du souvenir du Jardin d'Eden. Bien au contraire, il le conditionne invariablement par une relation de dépendance, et même de trans-

40. Abbé Le Gendre, *La Manière...*, op. cit., 1653, p. 237.

41. *Ibid.*, ô1v.

42. *Ibid.*, â2v-â3.

43. *Ibidem*.

44. Jean Hamon, *De la solitude...*, Amsterdam, 1734, p. 97.

cendance avec le domaine du divin. Ainsi que l'a démontré Tony Gheeraert, ses œuvres poétiques en constituent un éminent exemple : l'un des plus aboutis dans la veine de la poésie sacrée du XVII^e siècle, dite « du Verbe incarné⁴⁵ ». Il y exprime l'existence des traces et signes de la « présence cachée » du Créateur dans la Création, mais surtout la prééminence du jardin intérieur de l'âme chrétienne, cultivé par la Grâce agissante d'un « Dieu jardinier » :

Ce jardin dont jadis l'orgueil de la nature
Étalait les beautés aux yeux de l'univers,
Quelque éclat qui parût en ses trésors divers
Fut de l'âme du juste une faible peinture.
Elle est du Dieu vivant le jardin précieux ;
Lui-même est son soleil qui l'éclaire des cieux
Lui-même est son seigneur dont la main le cultive⁴⁶.

La référence au paradis terrestre et à la tradition chrétienne du jardin, même dans ses aspects les plus pratiques et « arboricoles », ne se dégage donc jamais chez d'Andilly d'une exigeante dimension spirituelle. Il s'inscrit en cela, avec toute la première génération de Port-Royal, au cœur du mouvement de renouveau spirituel du début du siècle, marqué en France par l'influence culturelle de l'école de mystique espagnole, particulièrement autour de l'héritage thérésien et de son modèle du « jardin de l'âme dévote ». Cette approche s'enrichit également de l'influence du courant mystique spécifiquement français, dénommé communément « école française de spiritualité », qui s'est constitué autour de Pierre de Bérulle, et dont Port-Royal apparaît comme l'une des composantes associées⁴⁷. Ces courants ont en commun la construction d'une relation théocentrique et dévotionnelle à la nature⁴⁸. De toute évidence, l'auteur de *La Manière de Cultiver* semble très éloigné de telles considérations. Il n'intègre que très furtivement la dimension religieuse de la pratique de jardin, tendant même incidemment vers une lecture profane et désacralisée. Ils relèvent en fait d'une incompatibilité foncière avec les prédispositions de Robert Arnauld d'Andilly.

Enfin, les pratiques éditoriales dont relève *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* ne correspondent pas non plus à celles de D'Andilly⁴⁹. Ce dernier s'est progressivement

45. Tony Gheeraert, *Le Chant de la grâce. Port-Royal et la poésie d'Arnaud, d'Andilly à Racine*, Paris, H. Champion, 2003, p. 130.

46. Arnauld d'Andilly, *Stances sur diverses vérités chrétiennes...*, Paris, Veuve Jean Camusat, 1642, p. 24.

47. Voir sur ce point le numéro spécial des *Chroniques de Port-Royal* : « Port-Royal et l'école française de spiritualité », in *Chroniques de Port-Royal*, n° 57, 2007.

48. Michel Weemans, Denis Ribouillault : « Paysage sacré, livre de la nature et exégèse : pour une reconception du paysage dans l'Europe de la première modernité », in *Le Paysage sacré, op. cit.*, p. XVI.

49. Rémi Mathis rédige actuellement une bibliographie scientifique des écrits de D'Andilly, à paraître vers 2014.

retiré aux Granges entre la fin de 1643⁵⁰ et 1645. Immédiatement, il se mit à l'œuvre pour traduire des textes religieux, particulièrement des premiers siècles de l'Église. Il publie ainsi en 1647 les *Vies des saints pères des déserts et de quelques saintes* suivi en 1649 des *Confessions* de saint Augustin. En 1652, il fait paraître le *Traité de saint Jean Climaque des degrez pour monter au Ciel* puis en 1655 *Les Sept Méditations* de Thérèse d'Avila. Jamais de sa vie il n'a publié plusieurs ouvrages la même année et attribuer le manuel d'arboriculture à d'Andilly serait rompre la régularité avec laquelle il fait connaître ses écrits et traductions.

Surtout, il ne publie plus aucun texte personnel à partir de son retrait du monde. Il a écrit et publié des poésies chrétiennes entre 1628 et 1644. À cette dernière date paraissent les *Ceuvres chrestiennes*, recueil de ces travaux poétiques et religieux. Il publie encore des lettres en 1645 pour des raisons purement personnelles⁵¹. Mais, une fois arrivé à Port-Royal, il n'écrit plus de textes originaux : tout son esprit est tourné vers la traduction de textes destinés à soutenir son engagement religieux⁵². Un écrit sur les jardins serait très surprenant dans cette séquence. Encore l'attribution ne serait-elle pas entièrement exclue si le travail du jardinier était présenté dans une appréhension symbolique et religieuse mais nous avons dit que ce n'était nullement le cas.

Une autre anomalie réside dans le fait que d'Andilly n'a jamais écrit sous pseudonyme⁵³. Soutenu et protégé par la reine d'Anne d'Autriche, il a toujours obtenu des conditions de publication très favorables et n'a nul besoin de se cacher. D'Andilly n'a jamais fait mystère de son amour des jardins. On voit mal pourquoi il dissimulerait une publication dont il aurait pu se servir, selon ses habitudes : personne n'ignore qu'il soit jardinier ni qu'il ait la plume facile. Au contraire, il a toujours obtenu de manière personnelle (le privilège lui est conféré à lui et non à son imprimeur-libraire) des privilèges très avantageux par leur durée et l'étendue de leur protection. L'obtention d'un privilège par l'intermédiaire d'un prête-nom n'est pas attestée pour d'Andilly, ne correspond pas à ses pratiques et ne s'explique pas dans le contexte de sa vie. Il serait même surprenant qu'aucun imprimeur-libraire, cherchant à écouler un nombre maximal d'exemplaires, n'ait joué sur ce nom fameux afin d'augmenter ses ventes. On peut à la rigueur admettre que cela fût impossible du vivant des auteurs⁵⁴ ; mais pourquoi personne n'a-t-il attribué le livre au Solitaire – et empoché l'argent des ventes

50. Rémi Mathis, *Le Solitaire et le Ministre. Autour de la correspondance entre Robert Arnauld d'Andilly et Simon Arnauld de Pomponne*, Paris, 2012, lettres 5-8, p. 75-79, entre d'Andilly et Pomponne, 20 novembre 1643 – 21 janvier 1644 et entre Pomponne et son frère Antoine dit l'abbé Arnauld, lettre 2, p. 236-237, 5 novembre 1643.

51. Il avait été mis en cause personnellement par un conseiller au parlement de Toulouse qui critiquait sa conduite politique et désirait donner des gages de son honnêteté, tout en montrant ses bonnes relations avec les plus hauts personnages de son temps.

52. Essentiellement des pères de l'Église, des vies de saints et des textes mystiques du Siècle d'or espagnol.

53. Barbier lui attribue deux mazarinades, écrits de circonstance dont l'attribution est elle-même sujette à caution.

54. Ce qui est loin d'être certain dans la mesure où des éditions paraissent à l'étranger, où les risques de poursuite sont faibles.

assurées que son nom apportait – s'il était si évident qu'il en fût l'auteur pendant les vingt-cinq ans qui suivent ?

En outre, d'Andilly possède ses habitudes chez un imprimeur-libraire particulier. Il s'agit dans un premier temps de Jean Camusat, chez qui il publie dès 1634. À la mort de ce dernier, en 1643, il demeure fidèle à sa veuve, qui s'associe avec son gendre Pierre Le Petit (1643-1645/1647). À partir de 1647, Pierre Le Petit publie la première édition de tous les livres de d'Andilly, sans exception, jusqu'à la grande édition posthume des œuvres complètes (1675, sous le titre *Œuvres diverses* – qui ne comprend pas *La Manière de cultiver les arbres fruitiers*). Voir publier D'Andilly chez Vitré n'est pas impossible. Antoine Vitré est connu pour ses sympathies jansénistes et Le Petit s'associe parfois à lui pour des éditions partagées, y compris pour des traductions de D'Andilly⁵⁵ : ce serait cependant le seul livre de D'Andilly à être publié ailleurs que chez Camusat-Le Petit – ce qui serait insolite. D'autant que, une fois Le Petit décédé, son fonds est racheté par divers imprimeurs-libraires, ce qui permet de voir les œuvres de D'Andilly rééditées par les Josse, Desprez, Roulland ou Thierry. On ne voit presque aucun recouvrement entre les maisons qui proposent des éditions (légales ou pas) de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* et celles qui se chargent du corpus de ses autres écrits⁵⁶. En revanche, on constate une surreprésentation évidente des imprimeurs-libraires rouennais : entre 1664 et 1701, Du Chesne, Maillard, Vaultier, Du Mesnil proposent des éditions – alors qu'on ne connaît aucune édition s'avouant rouennaise d'un autre livre de D'Andilly – ce qui pourrait indiquer que l'œuvre est réellement normande.

CONCLUSION

Au terme de notre propos, nous espérons avoir démontré de manière convaincante, par l'étude de son intertextualité, de son arrière-plan religieux et philosophique, autant que par celle de son histoire éditoriale, que *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* ne peut aucunement être l'œuvre d'Arnauld d'Andilly et qu'il n'existe en l'état actuel de la connaissance aucun véritable argument qui permette d'en refuser l'attribution au curé normand Antoine Legendre.

Il reste cependant un dernier aspect problématique à explorer, qui n'est pas tant celle de la paternité – ou de la « propriété intellectuelle » comme nous dirions maintenant – de l'ouvrage, mais plutôt celle de son expression collective dans les réseaux d'influences et le contexte sociopolitique de son temps. L'exemple comparatif du

55. Volume II des *Vies des saints pères des déserts*, Paris, P. Le Petit / A. Vitré, 1653.

56. Les éditions repérées sont les suivantes : 1652, Vitré ; 1653, Vitré ; 1655, Vitré ; 1658, Vitré ; 1662, Cochart ; 1662, Hérault ; 1662, Jacquin ; 1662, Pépingué ; 1663, Le Petit ; 1664, Du Chesne ; 1664, Justet et Canier ; 1664, Maillard ; 1664, Vaultier ; 1665, Compagnie des libraires ; 1666, Des Hayes ; 1671, Mille de Beaujeu ; 1673, Luynes ; 1676, de Sercy ; 1684, Le Gras ; 1689, Leroux ; 1689, Lyons ; 1689, Veuve Chavance ; 1701, Du Mesnil. En dehors de Vitré, Le Petit et Le Gras (qui participe à des éditions partagées des *Lettres* dans la décennie 1680), aucun (18/21) de ces imprimeurs-libraires n'a jamais publié la moindre œuvre de D'Andilly. À l'inverse, on connaît plus de trente imprimeurs-libraires des autres œuvres de D'Andilly, dont aucun n'apparaît ici.

Jardinier royal, ainsi que de plusieurs autres ouvrages d'horticulture du XVII^e siècle montrent bien l'existence d'une pratique d'écriture collective et collaborative. Elle n'est pas si surprenante au vue du statut très différent de l'écrit et de la production intellectuelle à l'époque. Ce schéma collaboratif est accentué par la nature même de la pratique horticole, et cela de manière encore plus marquée pour l'arboriculture fruitière. Pour les « honnêtes jardiniers » du Grand Siècle, cette dernière implique une impérieuse nécessité de recourir aux réseaux de connaisseurs, afin de compléter leurs collections fruitières ou de préciser l'identification d'une variété, de partager leurs observations, expériences et informations sur les dernières techniques qui font école. Ajouté au fait que la discipline horticole moderne, et avec elle une pratique éditoriale spécialement dédiée, s'inventent justement à partir du milieu du XVII^e siècle, il n'est pas étonnant que les lignes de partage et d'attribution des ouvrages de chacun restent encore assez floues et perméables.

Il ne faut par ailleurs pas oublier qu'à la source des informations techniques de *La Manière de cultiver les arbres fruitiers* correspond le cadre expérimental non seulement d'un, mais de deux, voire de trois jardins exemplaires, qui se trouvent aux fondations de la pratique horticole moderne. Dès les années 1620, dans le giron de l'abbaye de Boscherville, Legendre fait ainsi du presbytère d'Hénouville un jardin modèle, alors qu'au même moment, Robert Arnauld en fait de même en sa terre d'Andilly dans la vallée de Montmorency, expérience qu'il prolonge et magnifie à partir de 1645 sur les pentes verdoyantes du vallon de Port-Royal des Champs pour la réalisation de son grand chef-d'œuvre d'horticulture, avant d'œuvrer à Pomponne.

Le parallélisme des trajectoires de Legendre et de D'Andilly, au-delà du fait qu'ils avaient presque le même âge et la même formation horticole, ne semble pas s'arrêter à ces éléments. Cette question se cristallise autour de la personnalité de Louis de Bassompierre, qui fut nommé évêque de Saintes en 1646, mais qui demeura toute sa vie l'abbé commendataire de Boscherville, restant très impliqué dans la vie locale. Bassompierre est en effet connu pour être un ami de la première heure de Port-Royal et des Arnauld. Il eut un important rôle de conciliateur pour tenter d'apaiser la radicalisation des positions autour des premières affaires liées au jansénisme, notamment en 1655 autour des débats de la Sorbonne sur le cas d'Antoine Arnauld⁵⁷. Il semble même avoir fait partie du cercle des « Amis du dehors », avec Mesdames de Sévigné et de Lafayette, Nicolas Boileau et le duc de La Rochefoucauld, qui se retrouvaient aux côtés de Jean Racine, Arnauld de Pomponne et Arnauld d'Andilly, dans le brillant salon de l'hôtel de Nevers, chez les Du Plessis-Guénégaud⁵⁸. L'abbaye de Boscherville fut d'ailleurs soupçonnée pendant un temps de « jansénisme », avant que Louis de Bassompierre n'y introduise en 1659 la réforme de Saint-Maur, d'ailleurs aussi très proche des positions de Port-Royal.

Le cas de Louis de Bassompierre introduit donc la possibilité d'un lien personnel entre Antoine Legendre et Robert Arnauld d'Andilly, et donc d'une éventuelle

57. *Ibid.*, p. 152.

58. Rémi Mathis, *Le Solitaire et le Ministre...*, lettre 25, p. 108-110, Pomponne à d'Andilly, 10 février 1665 ; J. Lesaulnier, T. Mc Kenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, H. Champion, 2004, article « Louis de Bassompierre », p. 153.

collaboration autour de la rédaction de *La Manière de cultiver*, comme semble l'induire La Quintinie et certains pomologues du ^{xix}^e siècle. La thèse collaborative entre Legendre et d'Andilly reste cependant difficile à justifier plus avant en l'absence d'éléments positifs, et n'enlève d'ailleurs en rien la paternité principale à Antoine Legendre. Nous l'avons déjà relevé, l'idée selon laquelle le Normand ait pu fournir ses *Mémoires* et notes de travail au Solitaire de Port-Royal se heurte à la différence fondamentale de leur conception de la Nature, et, par voie de conséquence, de la discipline horticole elle-même.

Rémi MATHIS

Bibliothèque nationale de France

Sylvain HILAIRE

Musée national de Port-Royal des Champs